



ATELIER D'ARCHITECTURE
LAMY - ROUART

ATELIER D'ARCHITECTURE LAMY-ROUART srl
LAMY AMANDINE - Architecte-RPEB - T. 0476 27 98 75
ROUART MAXIME - Architecte - T. 0475 56 53 88

A. Rue du Poirier St-Etienne 5A 5640 GRAUX
M. info@lamyrouart-architecture.com - BE. 0762 777 613
S. lamyrouart-architecture.com

24-127

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

PU

OBJET Construction de deux habitations jumelées

ADRESSE Avenue de la Libération,... - 5380 Forville

MAITRE DE L'OUVRAGE
NEVO CONSTRUCT srl

ADRESSE Chaussée de Namur, 217 - 5310 Leuze

REPRESENTÉE PAR PHILIPPART Guillaume

TVA BE1007.275.219

PROVINCE NAMUR

COMMUNE FERNELMONT

CADASTRE Sec B n° 0307/00P004

REMARQUES IMPORTANTES

Aucune modification ne peut être apportée aux plans sans autorisation écrite de l'architecte. Ce document reste la propriété de la srl Atelier d'Architecture LAMY-ROUART et ne peut être utilisé que pour l'exécution de la présente affaire. Toute forme de reproduction ou communication à des tiers est interdite. Lorsque les plans sont stipulés comme DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME, ils ne sont pas des plans d'exécution et son uniquement destinés à la demande de bâtir. Le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur s'engagent à respecter les plans d'un point de vue urbanistique ainsi que les exigences d'isolation thermique et de ventilation. La responsabilité de l'architecte ne peut être engagée que si le maître de l'ouvrage l'avertit par lettre recommandée, de l'obtention du permis d'urbanisme et de la date de commencement des travaux.

Le maître de l'ouvrage n'ayant pas fourni un plan de géomètre avant l'établissement des plans définitifs, toutes les dimensions et les niveaux sont donnés à titre indicatif (limite de propriétés, de mitoyennetés et de servitudes éventuelles...). L'architecte ne pourra être responsable d'une mauvaise implantation ou d'une discordance entre les cotes réelles et les cotes indiquées aux plans. Le niveau 0.00 fera l'objet d'une étude par l'entrepreneur lors de l'installation de chantier. Le poste égouttage et sanitaire sera effectué conformément aux règlements communaux en vigueur.

L'entrepreneur prendra toutes les mesures utiles et nécessaires pour sauvegarder les constructions existantes (voies, chambre de visite publiques, poteaux d'éclairage...) ainsi que celles nécessaires afin de ne pas nuire aux bâtiments voisins.

L'entrepreneur ne peut se prévaloir de lacunes, erreurs ou omissions figurant aux plans. Il vérifiera sur plan et sur place toutes les cotes avant le début des travaux. Les dimensions et la profondeur des fondations ne sont données qu'à titre d'information. Celles-ci sont posées sur le bon sol et ont une profondeur minimum de 80 cm. L'entrepreneur est le seul responsable des ouvrages de stabilité (fondations, dalles, charpentes...). Tous les éléments de résistance et de stabilité seront calculés par un bureau d'étude en stabilité assuré et spécialisé.

L'entrepreneur s'engage également à respecter l'A.R. du 25/01/2001 concernant la sécurité santé sur les chantiers temporaires et mobiles. A cette fin, il prend toutes les mesures utiles et nécessaires à assurer la sécurité et l'hygiène sur son chantier (entre autres : moyens de protection collectifs et individuels, ordre et propreté, échelles, garde-corps, étalements, signalisation, éclairage, protection incendie, etc...)

L'entrepreneur doit prévoir une ventilation efficace des murs, ainsi que la pose des "dibas" nécessaires conformément aux règles de l'art (dessus et dessous de baies, pieds de murs, etc...)

CE DOCUMENT COMPORTE FEUILLES COMME SUIV : /10

Page de garde	01.
Situation avec rayon 500m 1/5000	02.
Situation avec rayon 50m 1/1000	03.
Implantation 1/250	04.
Plan rez-de-chaussée 1/100	05.
Plan étage 1 1/100	06.
Coupe AA & BB 1/100	07.
Façade avant & arrière 1/100	08.
Façade latérale gauche & droite 1/100	09.
Vues 3D	10.

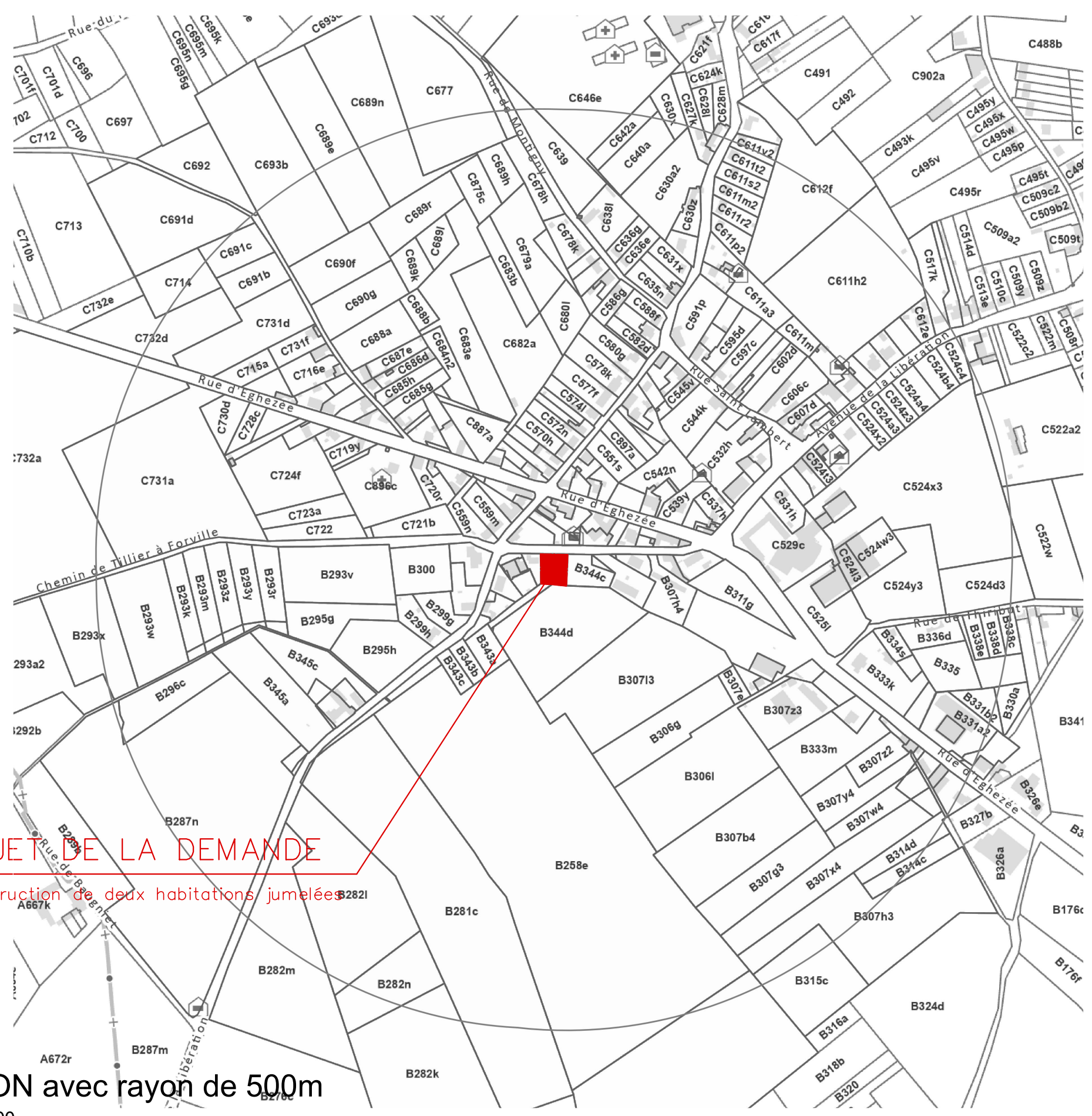
INDICE	DATE	DESSIN	OBJET DE REVISION OU MODIFICATION
A	10 2024	AL	Introduction PU

L'architecte

Pour l'Atelier d'Architecture LAMY-ROUART srl
Inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes de Namur

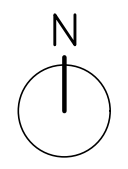
Le maître de l'ouvrage

L'administration

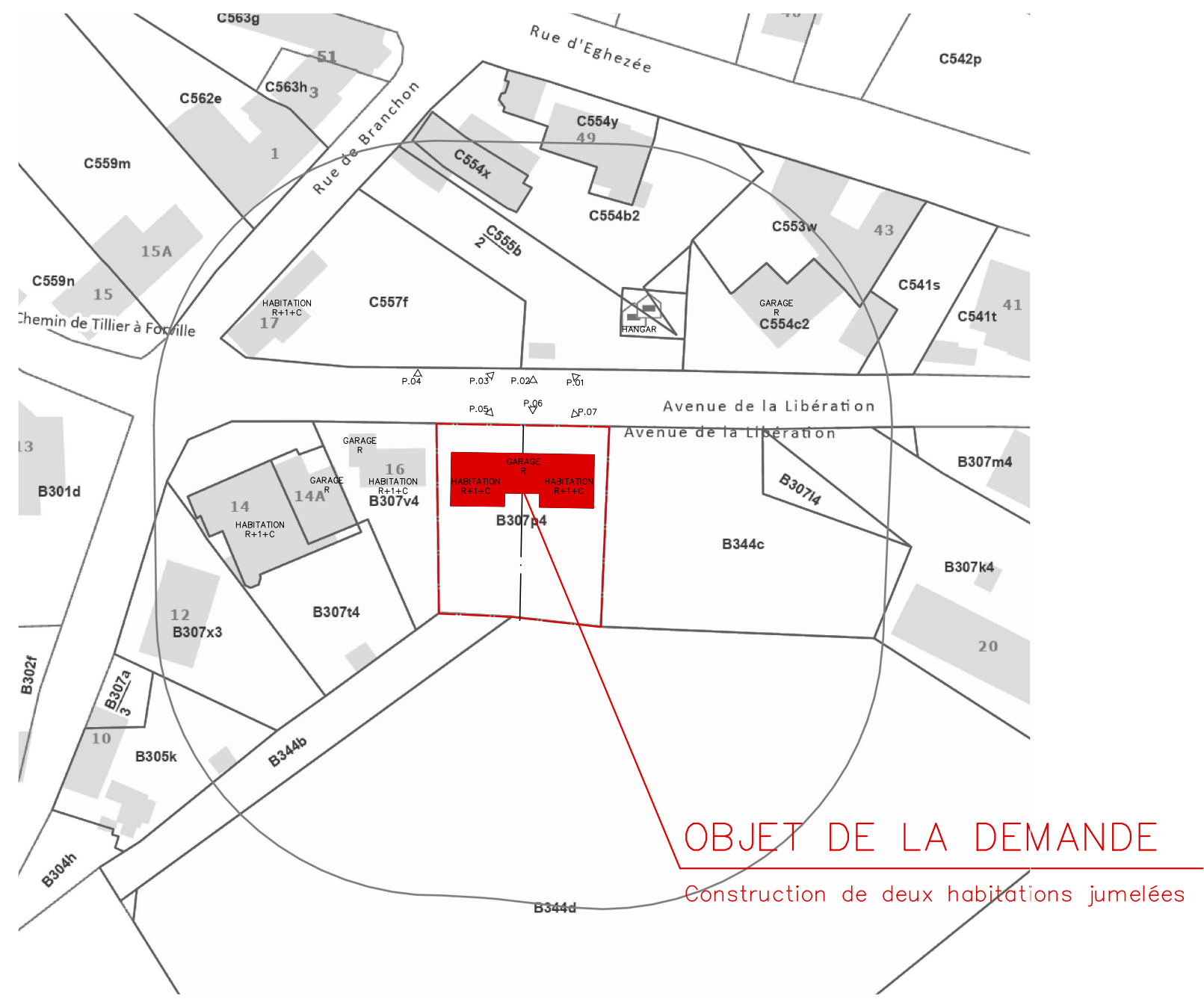


OBJET DE LA DEMANDE
Construction de deux habitations jumelées

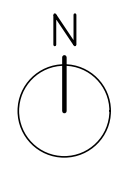
DOSSIER 24/127 NEVO CONSTRUCT srl
OBJET Construction de deux habitations jumelées
ADRESSE Avenue de la Libération, ... - 5380 Forville



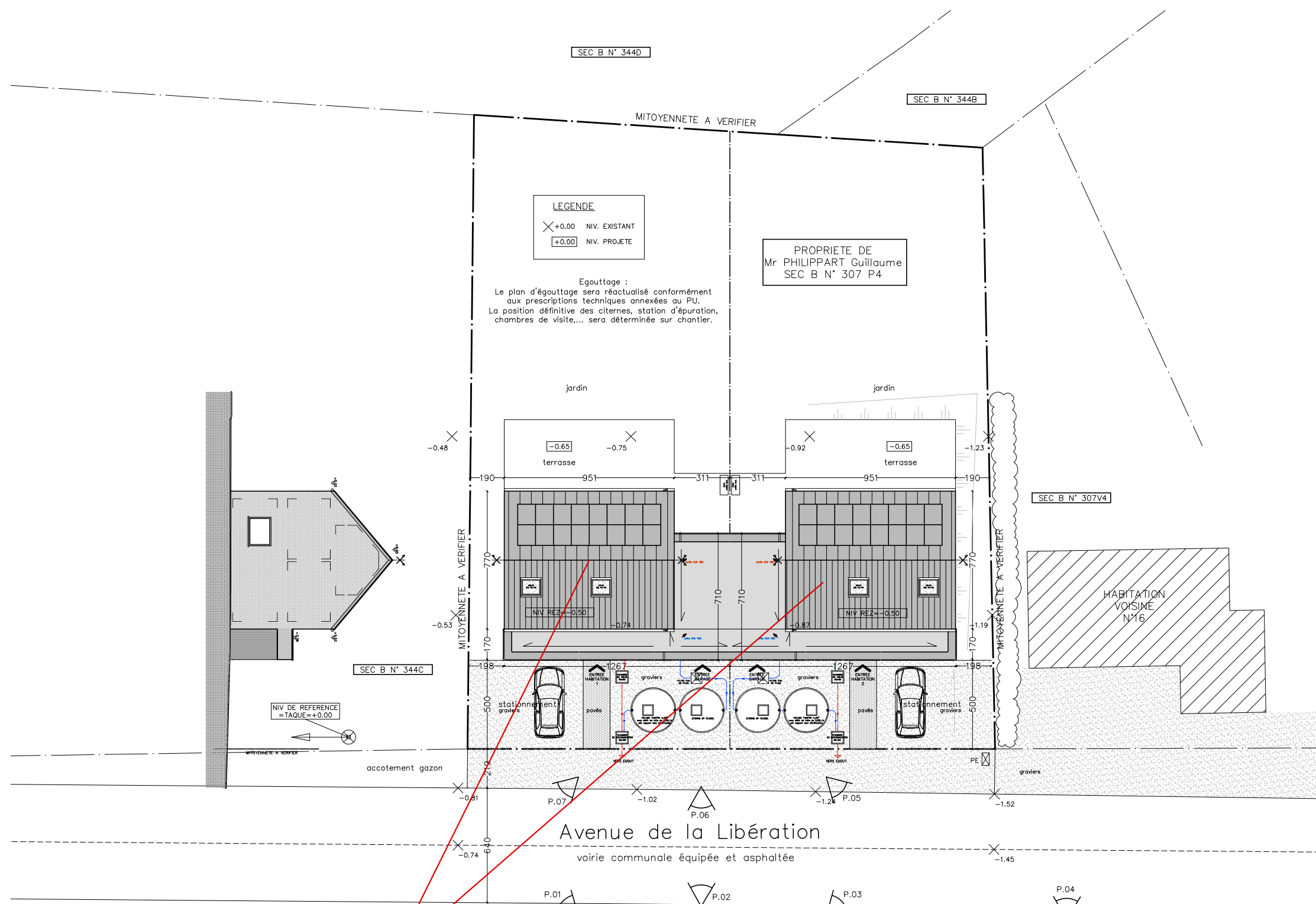
SITUATION avec rayon de 500m
ECHELLE 1/5000



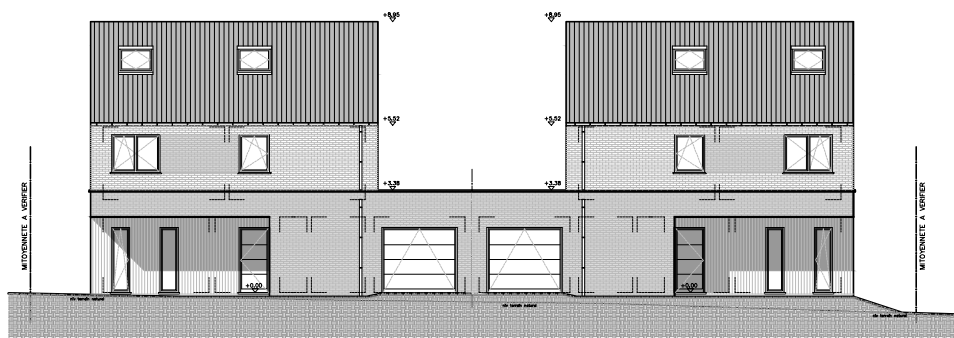
DOSSIER **24/127 NEVO CONSTRUCT srl**
OBJET **Construction de deux habitations jumelées**
ADRESSE **Avenue de la Libération, ... - 5380 Forville**



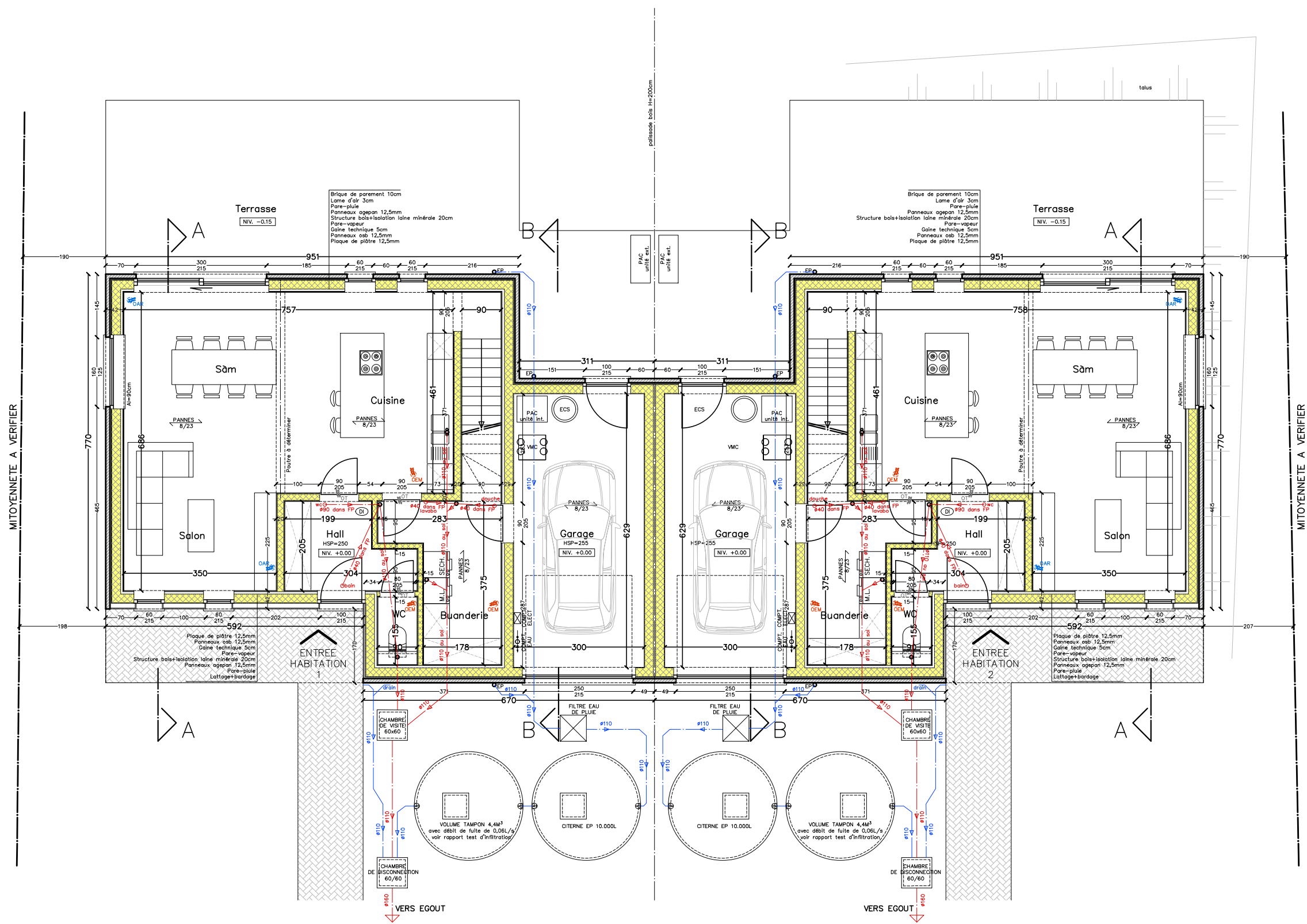
SITUATION avec rayon de 50m
ECHELLE 1/1000



OBJET DE LA DEMANDE
 Construction de deux habitations jumelées



IMPLANTATION
 ECHELLE 1/250



DOSSIER 24/127 NEVO CONSTRUCT srl

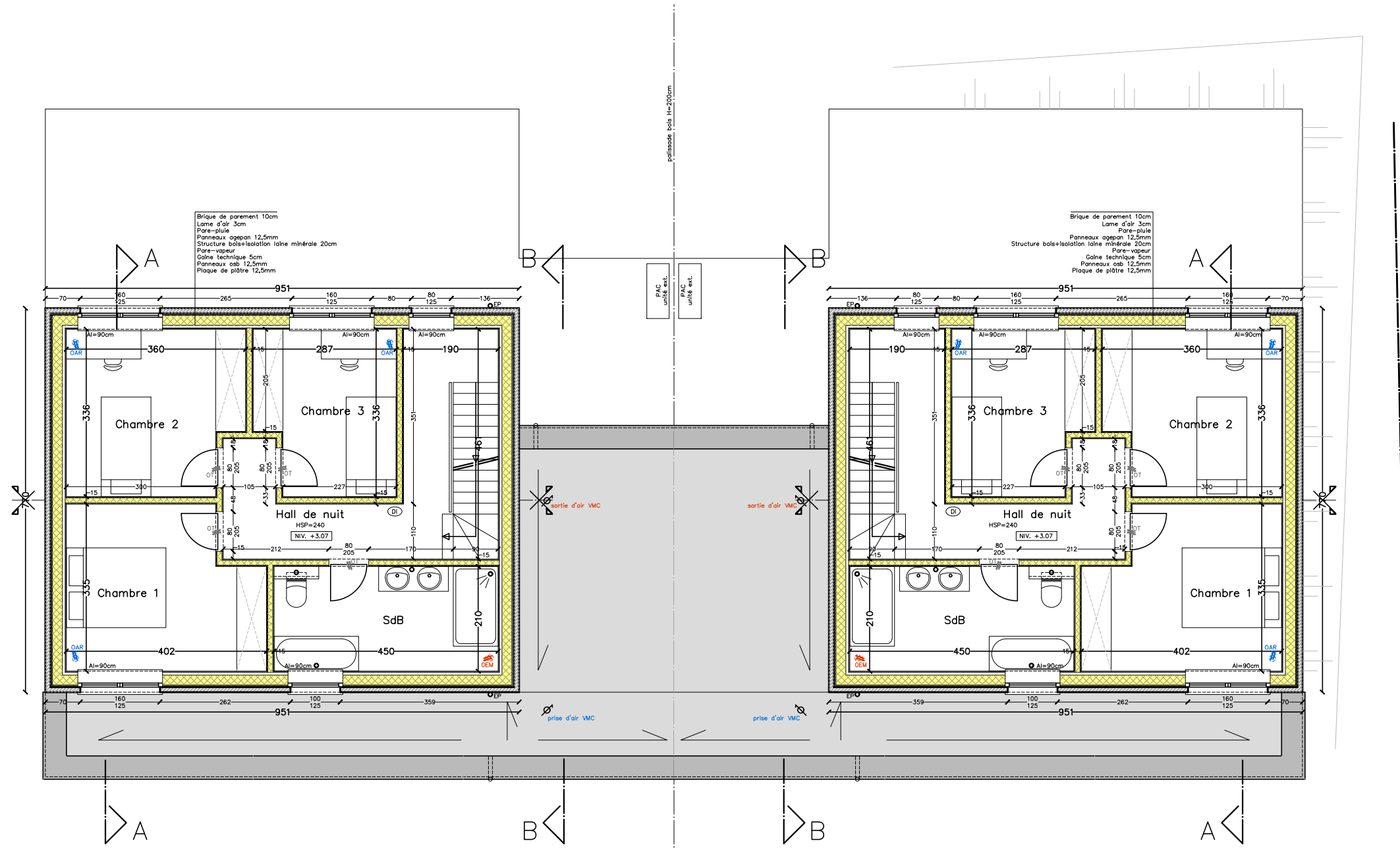
OBJET Construction de deux habitations jumelées

ADRESSE Avenue de la Libération, ... - 5380 Forville

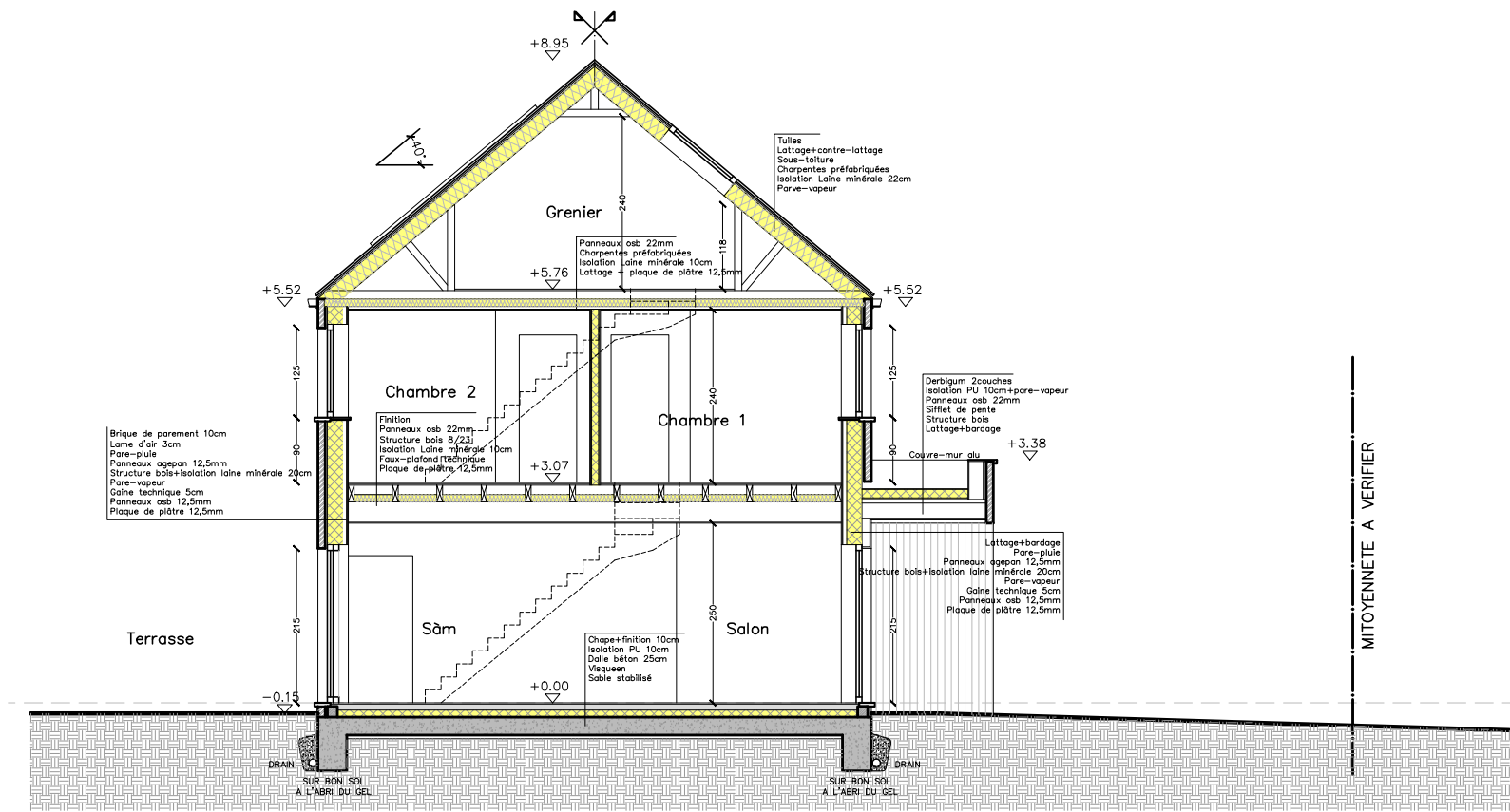
PLAN REZ-DE-CHAUSSEE
ECHELLE 1/100

PLAN ETAGE 1
ECHELLE 1/100

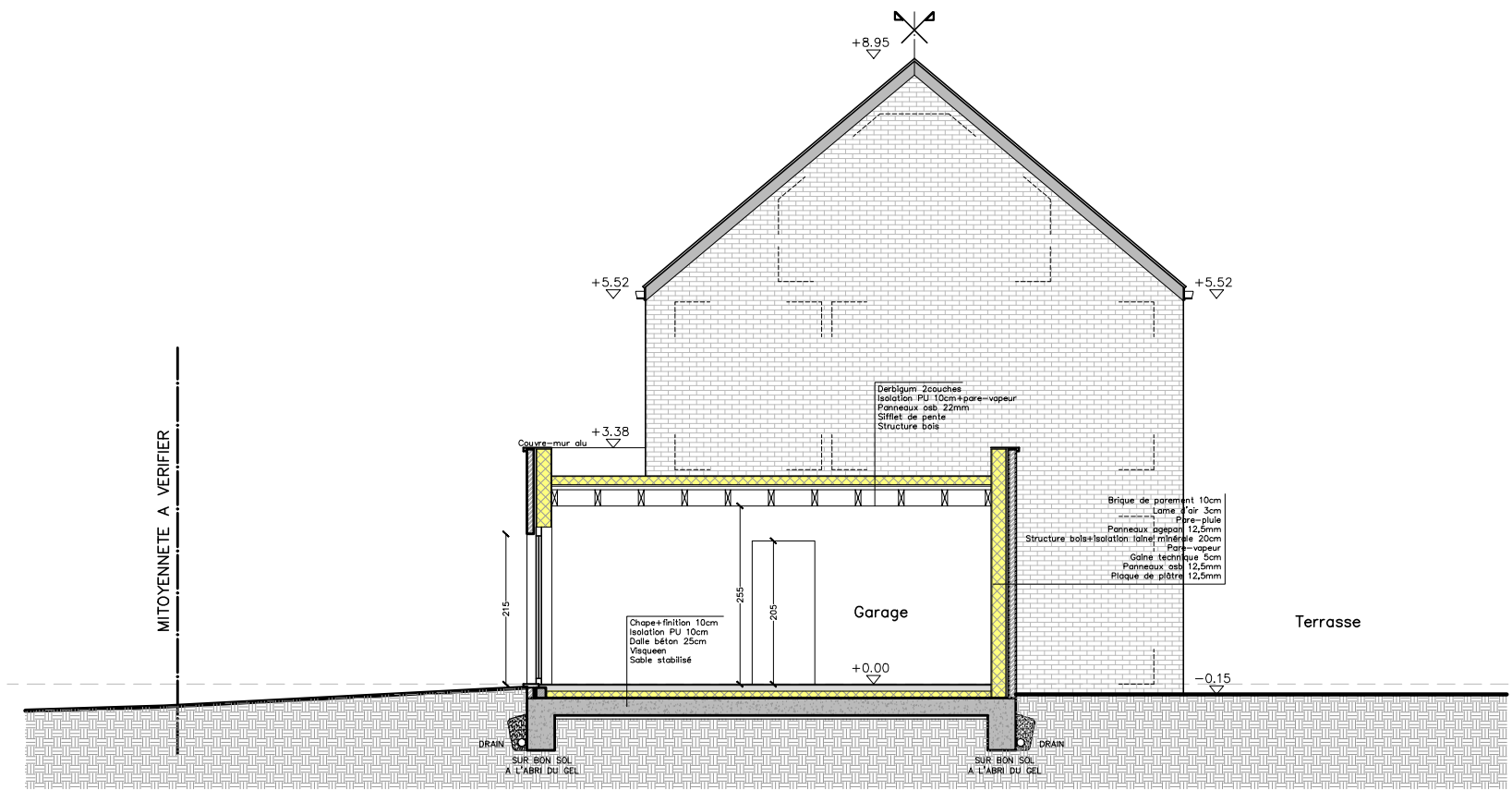
MITOYENNETE A VERIFIER



DOSSIER	24/127 NEVO CONSTRUCT srl
OBJET	Construction de deux habitations jumelées
ADRESSE	Avenue de la Libération, ... - 5380 Forville
N°PLAN	06/10
PHASE	PU
INDICE	A
DATE	25/10/24
ECHELLE	1/100



COUPE AA
ECHELLE 1/100

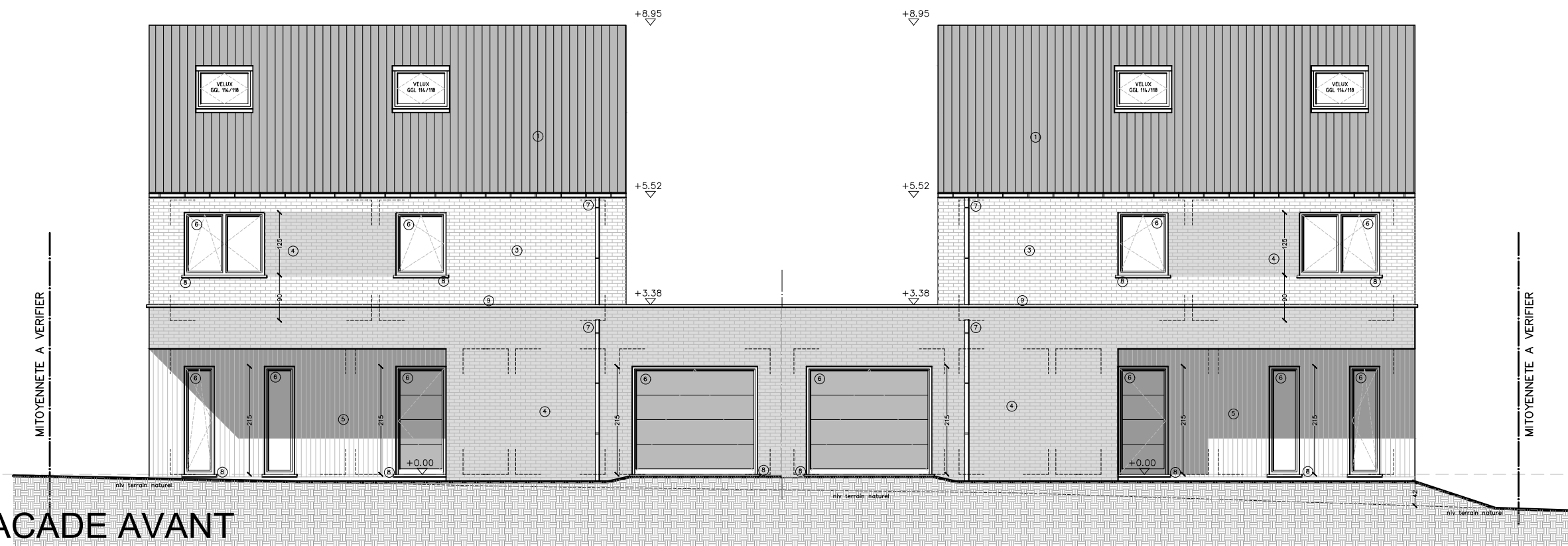


COUPE BB
ECHELLE 1/100

DOSSIER
24/127 NEVO CONSTRUCT srl

OBJET
Construction de deux habitations jumelées

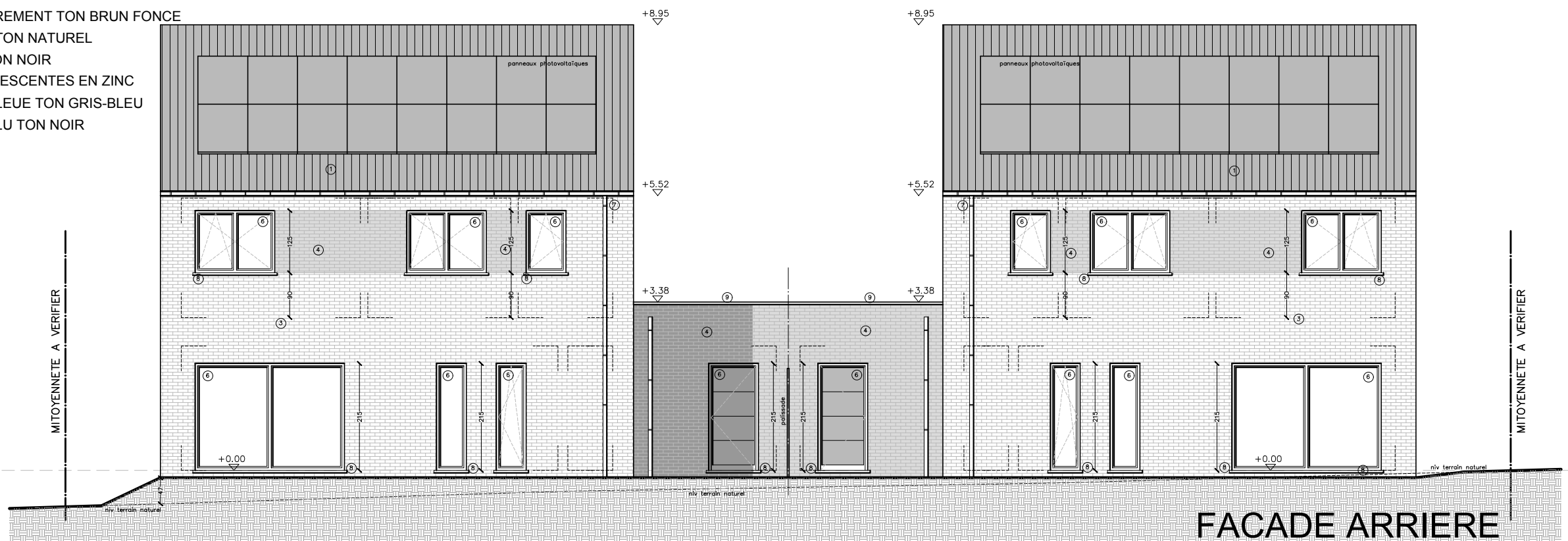
ADRESSE
Avenue de la Libération, ... - 5380 Forville



FACADE AVANT
 ECHELLE 1/100

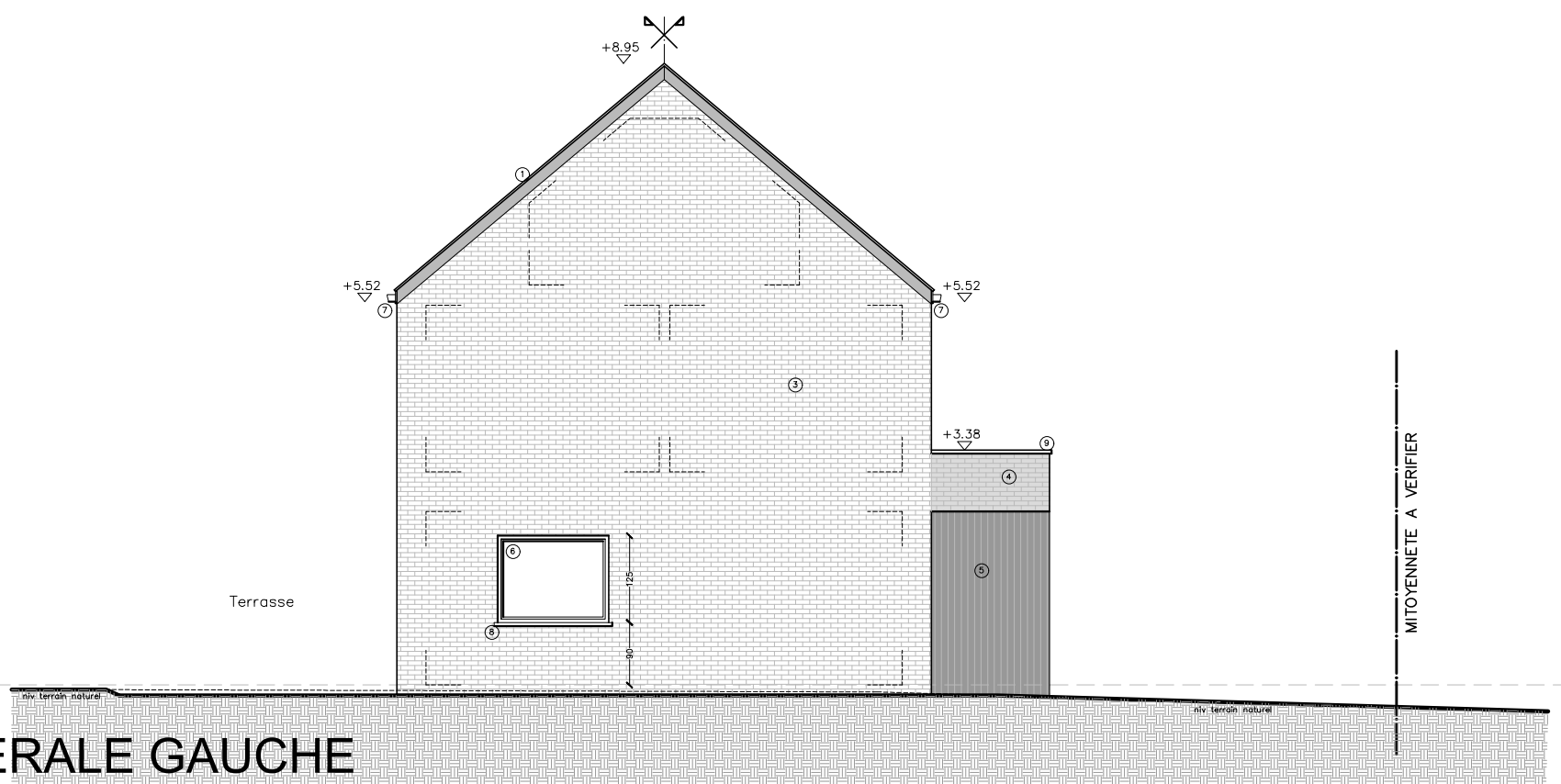
MATERIAUX :

- ① TOITURE INCLINEE TUILES PLATES TON NOIR
- ② TOITURE PLATE DERBIGUM TON ANTHRACITE
- ③ BRIQUES DE PAREMENT TON BEIGE
- ④ BRIQUES DE PAREMENT TON BRUN FONCE
- ⑤ BARDAGE BOIS TON NATUREL
- ⑥ CHASSIS PVC TON NOIR
- ⑦ NOCHERES ET DESCENTES EN ZINC
- ⑧ SEUIL PIERRE BLEUE TON GRIS-BLEU
- ⑨ COUVRE-MUR ALU TON NOIR

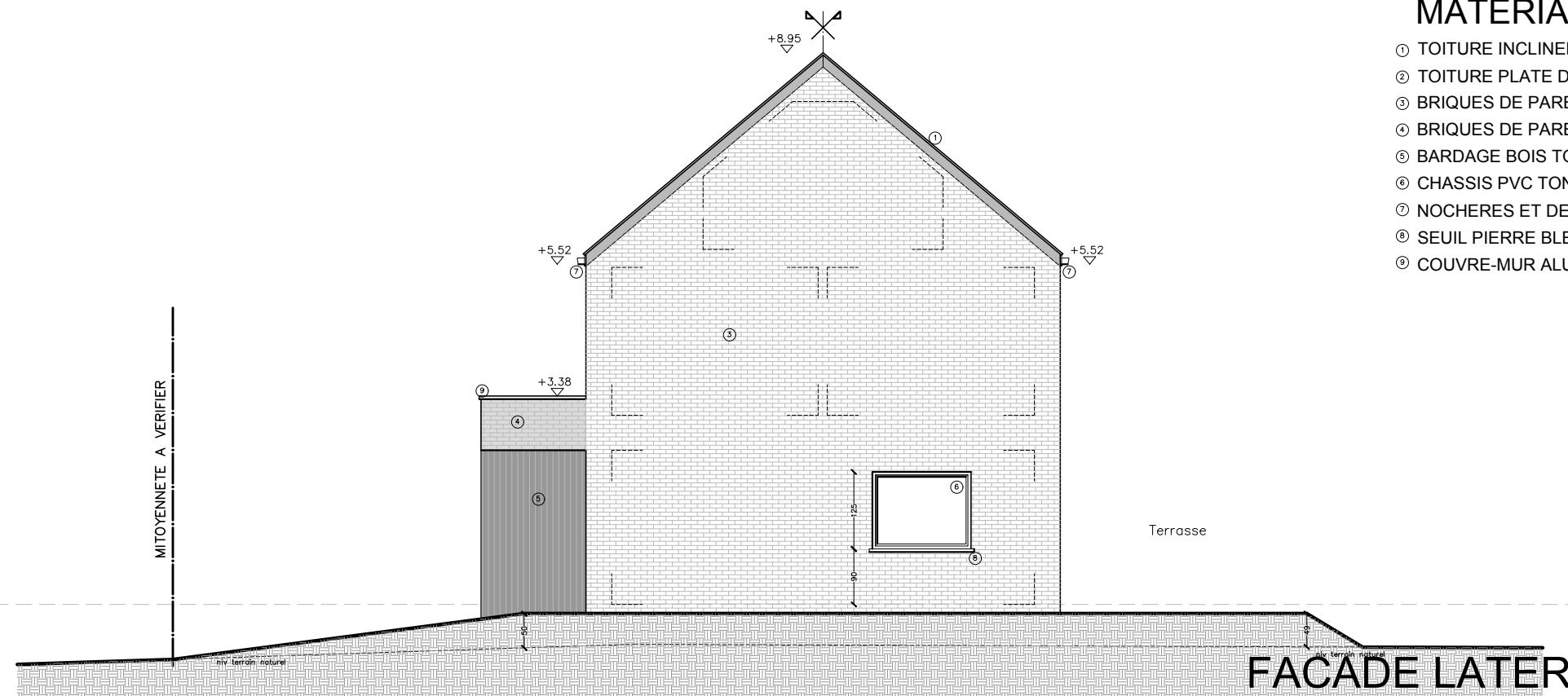


FACADE ARRIERE
 ECHELLE 1/100

DOSSIER 24/127 NEVO CONSTRUCT srl
 OBJET Construction de deux habitations jumelées
 ADRESSE Avenue de la Libération, ... - 5380 Forville



FACADE LATERALE GAUCHE
ECHELLE 1/100



FACADE LATERALE DRPOTE
ECHELLE 1/100

MATERIAUX :

- ① TOITURE INCLINEE TUILES PLATES TON NOIR
- ② TOITURE PLATE DERBIGUM TON ANTHRACITE
- ③ BRIQUES DE PAREMENT TON BEIGE
- ④ BRIQUES DE PAREMENT TON BRUN FONCE
- ⑤ BARDAGE BOIS TON NATUREL
- ⑥ CHASSIS PVC TON NOIR
- ⑦ NOCHERES ET DESCENTES EN ZINC
- ⑧ SEUIL PIERRE BLEUE TON GRIS-BLEU
- ⑨ COUVRE-MUR ALU TON NOIR



VUES 3D



N° PLAN		10/10	
PHASE	INDICE	DATE	ECHELLE
PU	A	25/10/24	-
DOSSIER	24/127 NEVO CONSTRUCT srl		
OBJET	Construction de deux habitations jumelées		
ADRESSE	Avenue de la Libération, ... - 5380 Forville		